



54 Elizabeth II
A.D. 2005
Canada

Journals of the Senate

Journaux du Sénat

1st Session, 38th Parliament

1^{re} session, 38^e législature

N^o 90

Thursday, October 20, 2005

Le jeudi 20 octobre 2005

1:30 p.m.

13 h 30

The Honourable DANIEL HAYS, Speaker

L'honorable DANIEL HAYS, Président

The Members convened were:

The Honourable Senators

Adams
 Angus
 Austin
 Bacon
 Baker
 Banks
 Biron
 Bryden
 Buchanan
 Campbell
 Champagne
 Chaput
 Christensen
 Cochrane
 Comeau
 Cook
 Cools
 Cordy
 Cowan
 Dallaire
 Day
 Eggleton
 Eyton
 Fairbairn
 Fitzpatrick
 Forrestall
 Furey
 Gill

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Goldstein
 Grafstein
 Gustafson
 Hays
 Hubley
 Johnson
 Joyal
 Kenny
 Keon
 Kirby
 LeBreton
 Losier-Cool
 Lovelace Nicholas
 Massicotte
 McCoy
 Meighen
 Merchant
 Milne
 Mitchell
 Moore
 Munson
 Murray
 Pépin
 Peterson
 Phalen
 Pitfield
 Plamondon
 Poulin (Charette)
 Prud'homme
 Ringuette
 Rivest
 Robichaud
 Rompkey
 Segal
 Smith
 Spivak
 Stratton
 Tardif
 Tkachuk
 Trenholme Counsell
 Watt
 Zimmer

The Members in attendance to business were:

The Honourable Senators

Adams
 *Andreychuk
 Angus
 Austin
 Bacon
 Baker
 Banks
 Biron
 Bryden
 Buchanan
 *Callbeck
 Campbell
 *Carstairs
 Champagne
 Chaput
 Christensen
 Cochrane
 Comeau
 Cook
 Cools
 *Corbin
 Cordy
 Cowan
 Dallaire
 Day
 *De Bané
 *Di Nino
 *Downe
 Eggleton
 Eyton
 Fairbairn
 Fitzpatrick
 Forrestall
 Furey

Les membres participant aux travaux sont:

Les honorables sénateurs

Gill
 Goldstein
 Grafstein
 Gustafson
 Hays
 Hubley
 *Jaffer
 Johnson
 Joyal
 Kenny
 Keon
 *Kinsella
 Kirby
 LeBreton
 Losier-Cool
 Lovelace Nicholas
 Massicotte
 McCoy
 Meighen
 Merchant
 Milne
 Mitchell
 Moore
 Munson
 Murray
 *Nolin
 *Oliver
 *Pearson
 Pépin
 Peterson
 Phalen
 Pitfield
 Plamondon
 Poulin (Charette)
 Prud'homme
 Ringuette
 Rivest
 Robichaud
 Rompkey
 Segal
 Smith
 Spivak
 *Stollery
 Stratton
 Tardif
 Tkachuk
 Trenholme Counsell
 Watt
 Zimmer

PRAYERS

SENATORS' STATEMENTS

Some honourable senators made statements.

SPEAKER'S RULING

Tuesday, October 18, 2005 Senator LeBreton raised a question of privilege claiming that her rights as a Senator had been infringed by certain activities that she attributed to the Standing Committee on National Security and Defence. Senator LeBreton contends that the Committee met Monday and Tuesday morning without issuing a notice as required by rule 92(1). In addition, the Senator explained that these committee meetings were conducted without simultaneous interpretation and outside the assigned time-slot allocated to the committee. In consequence, the Senator argued that she had been deprived of her rights under rule 91 to attend and participate in those meetings, even though she is not a member of this committee.

By way of response, Senator Kenny, who is the Chair of the National Security and Defence Committee, explained that the meetings beginning Monday and Tuesday morning were not in fact committee meetings. Instead, they were private meetings involving a senator and a group of individuals assisting him and some members of the Library of Parliament in preparing research. Even though members of the Committee were advised of these meetings, this was done only as a matter of courtesy and in an effort to be transparent. In the end, as Senator Kenny recounted, only one Senator took him up on his offer and then for just a brief time. Had the meetings been official, like the meeting held Monday afternoon, Senator Kenny insisted that all the rules for notice, interpretation and transcription would have been followed.

Several Senators then intervened. Senator Tkachuk supported the views expressed by Senator LeBreton. Senator Banks, on the other hand, admitted to holding similar preparatory meetings for his committee. In his comment Senator Meighen warned against the proliferation of semi-official or unofficial meetings. There is a risk, as he indicated, that many will come to believe that the real purpose of these meetings is to do indirectly what cannot be done directly. Following a brief comment from Senator Plamondon, Senator Forrestall and Senator Cools also expressed their views regarding the merits of the question of privilege. For his part, Senator Forrestall generally supported the efforts of the National Security and Defence Committee to prepare solid reports addressing complex topics. At the same time, Senator Forrestall suggested that there might be a need to look at the process to avoid any misunderstandings. Taking up the same theme, Senator Cools proposed that it might be a better approach to consider this problem not as a question of privilege but as an issue that requires study and review through a different avenue.

I want to thank all honourable Senators who contributed through their exchanges to this question of privilege. The views that were expressed to the Speaker *pro tempore* have assisted me in understanding the nature of the alleged question of privilege which I must now address in order to determine if *prima facie* it warrants further consideration by the Senate itself.

PRIÈRE

DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS

Des honorables sénateurs font des déclarations.

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Le mardi 18 octobre 2005, le sénateur LeBreton a soulevé une question de privilège, faisant valoir que ses droits, en tant que sénateur, avaient été enfreints par certaines activités qu'elle a attribuées au Comité permanent de la sécurité nationale et de la défense. Le sénateur LeBreton a soutenu que ce comité s'est réuni lundi et mardi matin sans qu'un avis de ces réunions ait été donné, ce qui contrevient au paragraphe 92(1) du *Règlement du Sénat*. Elle a ajouté que ces réunions s'étaient déroulées sans qu'un service d'interprétation simultanée soit fourni et en dehors des périodes allouées au Comité. Par conséquent, elle estime qu'elle a été privée des droits qui sont siens en vertu du paragraphe 91 du *Règlement* et selon lesquels elle est libre d'assister et de participer aux réunions d'un comité même si elle n'en est pas membre.

En réponse à ces propos, le sénateur Kenny, qui préside le Comité de la sécurité nationale et de la défense, a expliqué que les réunions tenues en avant-midi le lundi et le mardi n'étaient pas des réunions officielles du comité. Il s'agissait plutôt de réunions privées entre un sénateur et un groupe de personnes pour aider ce sénateur et des membres de la Bibliothèque du Parlement à préparer des recherches. Les membres du comité ont été informés de ces réunions uniquement par courtoisie et par souci de transparence. En fin de compte, comme le sénateur Kenny l'a souligné, un seul sénateur a retenu son offre, et pendant une courte période seulement. Le sénateur Kenny a ajouté que, si ces réunions avaient été officielles, comme la réunion tenue le lundi après-midi, toutes les règles relatives aux avis, à l'interprétation et à la transcription auraient été observées.

Plusieurs sénateurs sont ensuite intervenus. Le sénateur Tkachuk a abondé dans le sens du sénateur LeBreton. Le sénateur Banks, pour sa part, a admis qu'il tenait des réunions préparatoires semblables pour son comité. Dans son intervention, le sénateur Meighen a mis les sénateurs en garde contre la multiplication des réunions officielles ou informelles. Le danger, a-t-il dit, c'est que cela pourrait amener bon nombre de gens à croire que le but réel de ces réunions est de faire indirectement ce qui ne peut pas être fait directement. Après une brève intervention du sénateur Plamondon, le sénateur Forrestall et le sénateur Cools ont exprimé leur point de vue sur le bien-fondé de la question de privilège. Pour sa part, le sénateur Forrestall appuyait en général les efforts déployés par le Comité de la sécurité nationale et de la défense pour préparer des rapports bien documentés sur des questions complexes. Du même souffle, il indiquait toutefois qu'il pourrait être nécessaire d'examiner le processus pour éviter tout malentendu. Dans cet ordre d'idées, le sénateur Cools a déclaré qu'il convenait peut-être davantage d'aborder le sujet non pas comme une question de privilège, mais comme une question devant être étudiée et examinée dans une autre optique.

Je désire remercier tous les honorables sénateurs qui sont intervenus sur cette question de privilège. Les points de vue qui ont été communiqués au Président suppléant m'ont aidé à comprendre la nature de la prétendue question de privilège sur laquelle je dois maintenant me prononcer pour déterminer si, à première vue, elle justifie un examen plus poussé de la part du Sénat.

This issue is in fact complex and several points need to be carefully considered. As Speaker, however, my primary obligation in considering this complaint is to assess it in terms of the criteria provided in rule 43 that must be met to establish its merits *prima facie* as a question of privilege. The threshold established by these criteria is fairly high as it must be for any question of privilege.

According to the rule, four criteria need to be met. The alleged breach must be raised at the earliest opportunity. It must deal directly with a privilege of the Senate, its senators or its committees. The grievance to be remedied must constitute a grave and serious breach of privilege. And finally, the issue must be raised in order to seek a genuine remedy for which no other parliamentary process is reasonably available.

With respect to the first two criteria, there is no real difficulty. I am satisfied that the complaint of Senator Le Breton was raised at the earliest opportunity and that it involves an issue that touches the privileges and rights of the Senate and its members. It remains, now, to analyze more closely the two other criteria.

The rule states that a point of a privilege must “be raised to correct a grave and serious breach.” As Speaker, it is incumbent upon me to make a ruling within the context of the normal operations of the Senate with respect to this point. As was mentioned during the exchanges that took place on the question of privilege, the Senate uses its committees to conduct much of its business to examine bills and inquire into different governmental policies. An adjunct to this work involves the use of subcommittees and, as well, informal private meetings with individuals or groups. Both are common and necessary practices that enable senators to more effectively carry out their responsibilities.

At the same time, there is a need to maintain a certain balance especially with respect to the use of private meetings whose objectives are designed to serve the broader interests of the committee. A fundamental purpose of the rules and practices followed in the Senate is to provide for openness and accessibility. For this reason, the rules require that public notice be given, interpretation services provided, and proper records of decisions kept. It is also why rule 91 allows Senators who are not members of the committee to attend and participate. It should be noted that subcommittees can and do meet while the Senate is sitting and without public notice. However, in their actions and decisions, subcommittees are directly accountable to their main committee which operates in full public view. This is not the case with respect to so-called private meetings.

What needs to be asked is whether the use of private meeting can cross the line and become in substance, if not in reality, a meeting of a committee or subcommittee in disguise. If committee meetings are held under the guise of private meeting, there is a serious possibility that the Senate could lose control of its ability to manage its affairs effectively. A proliferation of informal and unofficial private meetings could easily conflict with other committee work or even with the sittings of this Chamber itself. The substantial risk of diminished participation by senators could also seriously compromise the Senate’s ability to conduct its affairs properly and thoroughly. Seen in this perspective, the abusive use of private meetings could constitute a grave and serious breach under the terms of rule 43(1)(d) and lead to a finding of a *prima facie* breach of privilege.

Il s’agit, en fait, d’une question complexe et plusieurs points doivent être examinés attentivement. En ma qualité de Président, mon obligation première dans l’examen de cette plainte est de l’évaluer en fonction des critères qui sont prévus à l’article 43 du *Règlement* afin de déterminer si la question de privilège est fondée, à première vue. Le seuil établi par ces critères est assez élevé, car il y va ici de questions de privilège.

Selon cette disposition, quatre critères doivent être respectés. La question présumée de privilège doit être soulevée à la première occasion. Elle doit toucher directement aux privilèges du Sénat, d’un sénateur ou d’un de ses comités. Elle doit viser à corriger une infraction grave et sérieuse et enfin, elle doit réclamer un correctif que le Sénat a le pouvoir d’apporter, en l’absence de tout autre processus parlementaire raisonnable.

En ce qui concerne les deux premiers critères, il n’y a pas vraiment de problème. Je suis convaincu que la plainte du sénateur LeBreton a été soulevée à la première occasion et qu’elle touche les privilèges et les droits du Sénat et de ses membres. Il me reste maintenant à analyser de plus près les deux autres critères.

Aux termes du *Règlement*, la question de privilège doit « viser à corriger une infraction grave et sérieuse ». En tant que Président, j’ai le devoir de rendre une décision qui tienne compte des activités normales du Sénat à cet égard. Comme cela a été mentionné lors du débat sur la question de privilège, le Sénat compte sur ses comités pour effectuer une grande part de ses travaux concernant l’examen des projets de loi et l’étude des diverses politiques gouvernementales. Cela sous-entend le recours à des comités spéciaux et à des réunions privées, informelles, avec des particuliers ou des groupes. Il s’agit, dans les deux cas, de pratiques courantes et nécessaires qui permettent aux sénateurs de s’acquitter de manière plus efficace de leurs responsabilités.

En même temps, il faut conserver un certain équilibre, surtout en ce qui a trait au recours à des réunions privées dont les objectifs visent à servir les intérêts généraux du comité. À la base des règles et des pratiques observées par le Sénat, il y a un objectif d’ouverture et d’accessibilité. C’est pour cette raison que le règlement exige qu’un avis public soit donné, qu’un service d’interprétation soit fourni et qu’un compte rendu des décisions soit tenu. C’est aussi pour cette raison que l’article 91 du *Règlement* permet aux sénateurs qui font pas partie d’un comité d’assister et de participer aux réunions de ce comité. Il convient de noter que les sous-comités peuvent se réunir et se réunissent effectivement lorsque le Sénat siège et cela, sans qu’un avis public soit donné. Cependant, ils doivent rendre compte de leurs actions et de leurs décisions au comité principal dont ils relèvent, lequel exerce ses activités au vu et au su de tous. Ce qui n’est pas le cas avec les réunions dites privées.

Il faut se demander ici si le recours à une réunion privée peut franchir la ligne et devenir au fond, sinon en fait, une réunion déguisée d’un comité ou d’un sous-comité. Si les réunions de comités se déroulent sous le couvert de réunions privées, le risque que le Sénat puisse perdre le contrôle de sa capacité de bien gérer ses affaires est grand. La multiplication des rencontres officielles et informelles pourrait facilement entrer en conflit avec d’autres travaux des comités, voire avec les séances du Sénat comme tel. Le risque important d’une participation moindre des sénateurs pourrait également compromettre sérieusement la capacité du Sénat de mener ses travaux en bonne et due forme. Dans cette optique, l’utilisation abusive de réunions privées pourrait constituer une infraction grave et sérieuse aux termes de l’alinéa 43(1)d du *Règlement* et nous amener à conclure qu’il y a, de prime abord, atteinte au privilège.

The final criterion to consider is whether or not there are other parliamentary processes available to deal with this potential breach. This question of privilege has at its core the activity of committees. Traditionally, committees are regarded as the master of their own proceedings. While this does not mean they operate above the *Rules*, their less formal nature often creates certain grey areas of practice that our rules do not conclusively govern. An example of a grey area may very well be the situation we are considering today.

As Speaker, I am reluctant to become involved in regulating the affairs of committees. It seems to me that there are other more appropriate mechanisms available to do this. With respect to the issue raised in Senator LeBreton's question of privilege, committees themselves could consider how they might standardize the role of subcommittees in performing the kind of important preparatory work guiding their research efforts. This would likely reduce the need for the sort of private meetings complained of in this question of privilege. It might also be useful for the Rules Committee to look into the matter if it thinks that certain practices need to be more formally regulated. This can be done by the Committee on its own authority or it can be done by way of an order of reference adopted by the Senate. There may be other means involving the political leadership of the Senate to address this issue. Given that these different options are reasonably available within the meaning of paragraph 43(1)(c), I am unable to find that a prima facie case of privilege has been properly established in this case.

ORDERS OF THE DAY

GOVERNMENT BUSINESS

BILLS

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Cowan, seconded by the Honourable Senator Massicotte, for the third reading of Bill S-40, An Act to amend the Hazardous Materials Information Review Act.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the third time and passed.

Ordered, That the Clerk do go down to the House of Commons and acquaint that House that the Senate has passed this bill, to which it desires its concurrence.

Order No. 2 was called and postponed until the next sitting.

Second reading of Bill C-25, An Act governing the operation of remote sensing space systems.

The Honourable Senator Peterson moved, seconded by the Honourable Senator Zimmer, that the bill be read the second time.

After debate,
The Honourable Senator LeBreton for the Honourable Senator Di Nino moved, seconded by the Honourable Senator Keon, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Le dernier critère à considérer consiste à déterminer s'il existe ou non d'autres processus parlementaires raisonnables pour traiter de cette atteinte possible au privilège. La question de privilège dont nous sommes ici saisis porte sur les activités des comités. Depuis toujours, les comités sont considérés comme maîtres de leurs délibérations. Cela ne signifie pas pour autant qu'ils sont au-dessus des règles, mais leur nature moins formelle crée souvent certaines zones grises que nos règles ne régissent pas de façon concluante. La situation que nous examinons aujourd'hui est un exemple de ces zones grises.

En tant que Président, j'hésite à intervenir dans la réglementation des affaires des comités. Je crois qu'il existe, pour cela, d'autres mécanismes plus appropriés. En ce qui concerne le point soulevé dans la question de privilège du sénateur LeBreton, les comités eux-mêmes pourraient examiner ce qu'il conviendrait de faire pour uniformiser le rôle des sous-comités dans l'exécution de importants travaux préparatoires qui guident leurs recherches. Cela réduirait vraisemblablement la nécessité de recourir à des réunions privées comme celle que dénonce cette question de privilège. Il serait peut-être bon également que le Comité du Règlement examine la question s'il estime que certaines pratiques doivent être réglementées de manière plus formelle. Cela pourrait être fait par le Comité de son propre chef ou au moyen d'un ordre de renvoi adopté par le Sénat. La question pourrait aussi être traitée par d'autres moyens faisant intervenir les leaders politiques du Sénat. Ces différentes possibilités constituant des processus raisonnables au sens de l'alinéa 43(1)c) du *Règlement*, je ne peux pas conclure qu'il y a matière à question de privilège dans le cas présent.

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES DU GOUVERNEMENT

PROJETS DE LOI

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Cowan, appuyée par l'honorable sénateur Massicotte, tendant à la troisième lecture du projet de loi S-40, Loi modifiant la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la troisième fois et adopté.

Ordonné : Que le Greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce projet de loi pour lequel il sollicite son agrément.

L'article n° 2 est appelé et différé à la prochaine séance.

Deuxième lecture du projet de loi C-25, Loi régissant l'exploitation des systèmes de télédétection spatiale.

L'honorable sénateur Peterson propose, appuyé par l'honorable sénateur Zimmer, que le projet de loi soit lu la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur LeBreton, au nom de l'honorable sénateur Di Nino, propose, appuyée par l'honorable sénateur Keon, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Order No. 4 was called and postponed until the next sitting.

OTHER BUSINESS

SENATE PUBLIC BILLS

Orders No. 1 to 14 were called and postponed until the next sitting.

COMMONS PUBLIC BILLS

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

REPORTS OF COMMITTEES

Orders No. 1 to 3 were called and postponed until the next sitting.

Order No. 4 (13th report of National Security and Defence Committee) was called and pursuant to rule 27(3) was dropped from the Order Paper.

Order No. 5 was called and postponed until the next sitting.

OTHER

Orders No. 91 (motion), 23, 4 and 27 (inquiries) were called and postponed until the next sitting.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Joyal, P.C., seconded by the Honourable Senator Grafstein:

That the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology study the following and report to the Senate within three months after the adoption of this motion:

1. The designation by the Historic Sites and Monuments Board of Canada of the Montreal residence of Louis Hippolyte Lafontaine, Prime Minister of United Canada from 1841-42 and 1848-51, located on Overdale Street as a National Historic Monument to be purchased and managed by Parks Canada;
2. The creation of an Interpretation Centre at this Lafontaine residence for the purpose of promoting knowledge about the development of Responsible Government in Canada including the part played by Robert Baldwin, co-Prime Minister and Attorney General of Upper Canada, Joseph Howe from Nova Scotia, Charles Fisher from New Brunswick, and Lord Elgin, then Governor General of United Canada;
3. The role of Parks Canada in establishing a network of historic sites across the country to promote an understanding of our parliamentary democracy and the contributions made to this end by various Prime Ministers throughout our history.

After debate,

The Honourable Senator LeBreton for the Honourable Senator Cools moved, seconded by the Honourable Senator Segal, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

L'article n° 4 est appelé et différé à la prochaine séance.

AUTRES AFFAIRES

PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC DU SÉNAT

Les articles n^{os} 1 à 14 sont appelés et différés à la prochaine séance.

PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC DES COMMUNES

L'article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

RAPPORTS DE COMITÉS

Les articles n^{os} 1 à 3 sont appelés et différés à la prochaine séance.

L'article n° 4 (13^e rapport du Comité de la sécurité nationale et de la défense) est appelé et conformément à l'article 27(3) du Règlement est rayé du Feuilleton.

L'article n° 5 est appelé et différé à la prochaine séance.

AUTRES

Les articles n^{os} 91 (motion), 23, 4 et 27 (interpellations) sont appelés et différés à la prochaine séance.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Joyal, C.P., appuyée par l'honorable sénateur Grafstein,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie étudie les questions ci-après et en fasse rapport au Sénat dans les trois mois suivant l'adoption de cette motion :

1. La désignation par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada de la résidence de Louis Hippolyte Lafontaine, Premier ministre du Canada-Uni de 1841-42 et 1848-51, située rue Overdale à Montréal, comme Monument historique national à être acquise et gérée par Parcs Canada;
2. L'établissement d'un Centre d'interprétation dans la résidence Lafontaine dans le but de promouvoir la connaissance sur l'avènement du Gouvernement responsable au Canada, y inclus le rôle joué par Robert Baldwin, copremier ministre et Procureur général du Haut-Canada, Joseph Howe de la Nouvelle Écosse, Charles Fisher du Nouveau Brunswick et Lord Elgin, à l'époque, Gouverneur général du Canada-Uni;
3. Le rôle de Parcs Canada dans le développement d'un circuit de sites historiques à travers le pays pour promouvoir la compréhension de l'évolution de notre démocratie parlementaire et la contribution faite par chacun des Premiers ministres du pays tout au long de notre histoire.

Après débat,

L'honorable sénateur LeBreton, au nom de l'honorable sénateur Cools, propose, appuyée par l'honorable sénateur Segal, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Orders No. 127 (motion), 24 (inquiry), 120 (motion), 18 (inquiry), 113 (motion), 6, 2, 25, 17 and 26 (inquiries) were called and postponed until the next sitting.

Order No. 11 (inquiry) was called and pursuant to rule 27(3) was dropped from the Order Paper.

Orders No. 21, 22 (inquiries), 78 (motion), 14, 20 (inquiries) and 69 (motion) were called and postponed until the next sitting.

MOTIONS

The Honourable Senator Tardif moved, seconded by the Honourable Senator Massicotte:

That the Standing Senate Committee on Official Languages study and report its recommendations to the Senate on the following no later than June 15, 2006:

1. The relocation of federal department head offices from bilingual to unilingual regions and its effect on the employees' ability to work in the official language of their choice;
2. The measures that can be taken to prevent such relocations from adversely affecting the application of Part V of the *Official Languages Act* in these offices, and the relocated employees' ability to work in the official language of their choice.

After debate,

The Honourable Senator Segal moved, seconded by the Honourable Senator Keon, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Kirby moved, seconded by the Honourable Senator Pépin:

That, notwithstanding the Order of the Senate adopted on Thursday, October 7, 2004, the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, which was authorized to examine and report on issues arising from, and development since, the tabling of its final report on the state of the health care system in Canada in October 2002 (mental health and mental illness), be empowered to present its final report no later than June 30, 2006, and that the Committee retain all powers necessary to publicize the findings of the Committee contained in the final report until October 31, 2006; and

That the Committee be permitted, notwithstanding usual practices, to deposit any report with the Clerk of the Senate, if the Senate is not then sitting; and that the report be deemed to have been tabled in the Chamber.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

Les articles n^{os} 127 (motion), 24 (interpellation), 120 (motion), 18 (interpellation), 113 (motion), 6, 2, 25, 17 et 26 (interpellations) sont appelés et différés à la prochaine séance.

L'article n^o 11 (interpellation) est appelé et conformément à l'article 27(3) du Règlement est rayé du Feuilleton.

Les articles n^{os} 21, 22 (interpellations), 78 (motion), 14, 20 (interpellations) et 69 (motion) sont appelés et différés à la prochaine séance.

MOTIONS

L'honorable sénateur Tardif propose, appuyée par l'honorable sénateur Massicotte,

Que le Comité sénatorial permanent des langues officielles étudie les questions suivantes et présente au Sénat ses recommandations le 15 juin 2006 au plus tard :

1. Le déménagement des bureaux principaux de ministères fédéraux qui passeront de régions bilingues vers des régions unilingues et l'effet sur la capacité des employés de travailler dans la langue officielle de leur choix;
2. Les mesures qui peuvent être prises pour éviter que de telles réinstallations nuisent à l'application de la partie V de la *Loi sur les langues officielles* dans ces bureaux et à la capacité des employés réinstallés de travailler dans la langue officielle de leur choix.

Après débat,

L'honorable sénateur Segal propose, appuyé par l'honorable sénateur Keon, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Kirby propose, appuyé par l'honorable sénateur Pépin,

Que, par dérogation à l'ordre adopté par le Sénat le jeudi 7 octobre 2004, le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie autorisé à examiner, pour en faire rapport, les questions qu'ont suscitées le dépôt de son rapport final sur le système des soins de santé au Canada en octobre 2002 et les développements (la santé mentale et la maladie mentale), soit habilitéé à présenter son rapport final au plus tard le 30 juin 2006 et qu'il conserve tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions jusqu'au 31 octobre 2006;

Que le Comité soit autorisé, nonobstant les pratiques habituelles, à déposer son rapport auprès du greffier du Sénat si le Sénat ne siège pas, et que ledit rapport soit réputé avoir été déposé au Sénat.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*With leave,
The Senate reverted to **Government Notices of Motions.***

With leave of the Senate,
The Honourable Senator Rompkey, P.C. moved, seconded by
the Honourable Senator Losier-Cool:

That when the Senate adjourns today, it do stand adjourned
until Tuesday, October 25, 2005, at 2 p.m.

The question being put on the motion, it was adopted.

**REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE
SENATE PURSUANT TO RULE 28(2):**

Reports of the Canadian Food Inspection Agency for the fiscal
year ended March 31, 2005, pursuant to the *Access to Information
Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21,
sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 1/38-814.

Report of the Copyright Board for the fiscal year ended
March 31, 2005, pursuant to the *Copyright Act*, R.S.C. 1985
(4th Supp.), c. 10, s. 12.—Sessional Paper No. 1/38-815.

ADJOURNMENT

The Honourable Senator Rompkey, P.C., moved, seconded by
the Honourable Senator Losier-Cool:

That the Senate do now adjourn.

The question being put on the motion, it was adopted.

*(Accordingly, at 3:48 p.m. the Senate was continued until
Tuesday, October 25, 2005, at 2 p.m.)*

*Avec permission,
Le Sénat se reporte aux **Avis de motions du gouvernement.***

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Rompkey, C.P., propose, appuyé par
l'honorable sénateur Losier-Cool,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure
ajourné jusqu'au mardi 25 octobre 2005, à 14 heures.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

**RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DU SÉNAT
CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 28(2) DU RÈGLEMENT**

Rapports d'Agence canadienne d'inspection des aliments pour
l'exercice terminé le 31 mars 2005, conformément à la *Loi sur
l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des
renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par.
72(2).—Document parlementaire n° 1/38-814.

Rapport de la Commission du droit d'auteur pour l'exercice
terminé le 31 mars 2005, conformément à la *Loi sur le droit
d'auteur*, L.R.C. 1985 (4^e suppl.), ch. 10, art. 12.—Document
parlementaire n° 1/38-815.

AJOURNEMENT

L'honorable sénateur Rompkey, C.P., propose, appuyé par
l'honorable sénateur Losier-Cool,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*(En conséquence, à 15 h 48 le Sénat s'ajourne jusqu'au
mardi 25 octobre 2005, à 14 heures.)*



If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada —
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Travaux publics et Services gouvernementaux —
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5